

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 479

présenté par
M. Saddier

ARTICLE 27

À la deuxième phrase de l'alinéa 22, après la dernière occurrence du mot :

« membres »,

insérer les mots :

« , des représentants professionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi prévoit que l'Institut agronomique et vétérinaire de France remplace AGREENIUM.

Le conseil d'administration de ce nouvel établissement comprendra : des représentants de l'État, des représentants des organismes et établissements qui en sont membres, des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et autres personnels exerçant leurs fonctions au sein des établissements membres et de l'établissement de coopération et des représentants des étudiants qui suivent une formation dans l'un des établissements membres et des personnalités qualifiées.

Les professionnels n'y sont pas représentés. Cet amendement propose de corriger ce manque en ajoutant un collège « professionnels ».